



COMMUNIQUE DE PRESSE 17 JUIN 2015

TROIS TEMPS FORTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUIN 2015

- Rénovation énergétique des logements: Création du fonds énergie habitat (FEH) et lancement du programme "Habiter Mieux"
- Transports publics: Conclusion d'une nouvelle délégation de service public avec Mont Blanc Bus
- Culture: protocole d'accord entre le musée alpin de Chamonix et le musée de Turin dans le cadre d'un projet européen ALCOTRA

RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

L'objectif est d'approfondir, dans le cadre du Plan climat énergie territorial, les démarches qui permettront de réduire les émissions de gaz polluants dans le secteur de l'habitat en soutenant la rénovation énergétique des logements. L'effet attendu sera double : réduire les consommations énergétiques et réduire la facture énergétique des personnes concernées.

L'exécutif communautaire a décidé:

- **Création du fonds énergie habitat (FEH):** engagement de 200 000 € sur 2 ans, pour accompagner les travaux de rénovation énergétique des résidences principales. L'aide de la communauté de communes représentera 20 % du coût des travaux avec plafond à 1500 €. (Engagement 20 du plan pour la qualité de l'air de la vallée de Chamonix).

- **Lancement du programme d'intérêt général "Habiter Mieux"** pour lutter contre la précarité énergétique des plus modestes. Ce programme, doté d'un fonds d'1 M € mobilisé en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le Conseil Départemental de la Haute-Savoie, se traduit pour les familles les plus modestes par une aide personnalisée pour réduire la facture énergétique. L'aide complémentaire de la communauté de communes représentera 20 % du coût des travaux avec plafond à 1000€. (Engagement 22 du plan pour la qualité de l'air de la vallée de Chamonix).

- Ouverture d'une plate-forme pour l'aide à la réalisation des travaux de rénovation énergétique afin d'appuyer l'ensemble des habitants dans leurs démarches et en soutien des aides financières mobilisées sur le territoire. (Engagement 21 du plan pour la qualité de l'air de la vallée de Chamonix).

Adoption à l'unanimité des membres du conseil.

TRANSPORTS PUBLICS

L'objectif principal de la nouvelle délégation de service public est de renforcer l'attractivité des transports en commun par l'amélioration de l'offre. Il est rappelé que l'opérateur choisi devra dimensionner le réseau de bus en fonction des besoins réels des différents usagers et qu'il sera procédé notamment à une augmentation des fréquences sur les lignes annuelles. Une intermodalité notamment avec le train, une réflexion sur l'accueil des voyageurs en améliorant l'information utile aux arrêts et dans les bus sont exigées. Par ailleurs, un important programme de renouvellement du parc de véhicules devra se prolonger avec l'adoption de motorisations répondant aux normes environnementales (mise en oeuvre de muets électriques dès 2016 et renouvellement de 6 bus en 2015/ suppression des bus de type Euro 3.) (Engagements 3, 5, et 9 du plan pour la qualité de l'air).

L'exécutif communautaire a décidé:

La conclusion d'un contrat de délégation de service public d'une durée de 7 ans pour l'exploitation du réseau de transport public de la Communauté de communes de Vallée de Chamonix avec la société MONT BLANC BUS.

Adoption à l'unanimité des membres du conseil.

CULTURE

Profitant des liens renforcés avec le musée de la montagne de TURIN, les élus ont exprimé la volonté de formaliser une coopération active sur la création commune d'un Centre européen de ressources documentaires alpines: favoriser l'échange de compétences et de documents, création d'outils communs, soutien des projets de rénovation des musées alpin à Chamonix et Musée de la montagne de Turin. Cette coopération se traduira par le dépôt d'un dossier de demande de financement européen (programme Alcotra)

L'exécutif communautaire a approuvé:

le protocole d'accord relatif à la coopération transfrontalière en vue de la préparation et de la réalisation d'un projet commun entre le Museo nazionale della montagna di Torino et le musée alpin de Chamonix-Musée de France au titre de la programmation européenne.

Adoption à l'unanimité des membres du conseil.